PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 9 mai 2023*

Date de convocation du conseil municipal *: le 4 mai 2023*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 21h07*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Jean Pierre PAVAN, Annie SUD, Rémy LANSAC, Marie Françoise DAL GRANDE, Jacques RIZZO, Yannick PUERTOLAS, Marina LASSERADE, Jocelyn CIMBER, Virginie CAZAUX, Martine GIULIANI, Loïc MAHE.

ABSENTS : Jérôme PACHECO, Romain ROUQUETTE

Secrétaire de Séance : Annie SUD

I. Acquisition de la parcelle C-1159 et demande de subventions

Monsieur le Maire explique que cette parcelle est celle en face de l'école, que la mairie a fait la demande d'avis des domaines et que le prix peut bouger en plus ou en moins.
Il explique que les propriétaires en demanderaient 360 000 € pour 7 500 m2.
Il demande l'avis au CM.
Mme DAL GRANDE demande le pourquoi de l'achat de cette parcelle.
Monsieur le Maire explique que le projet serait de réhabiliter la parcelle en replantant des essences et mettre en place des petits circuits sportifs.
Le principe serait de mettre en place un poumon vert au sein du village.

Madame GIULLIANI précise que cela serait un investissement pour la commune.
Monsieur LANSAC demande des précisions sur l'objet du vote.
Madame CAZAUX demande des précisions sur un autre projet.
Monsieur PAVAN demande quel type de projets il faut présenter pour pouvoir avoir des subventions.
Madame BRUGUIER a répondu sur les questions de subventions.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :
De demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute Garonne,
De s'engager à démarrer l'acquisition l'année de la programmation,
D'autoriser Monsieur le maire à entamer toutes démarches en ce sens.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Annie	SUD
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Marina	LASSERADE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

II. Convention de mise à disposition avec le Muretain Agglo

Considérant que la structuration des services nécessaires au fonctionnement d'une communauté doit être réglée avec pragmatisme, de manière à ce que les équipes communales actuelles ne soient pas désorganisées, à ce que la continuité des divers services en cause soit assurée dans les conditions de proximité et de disponibilité actuelle, et que ne se constitue pas au niveau de la communauté, de services qui viendraient s'ajouter à ce que savent déjà bien faire les communes ;

Considérant que les communes disposent d'ores et déjà, en interne, de services permettant d'assurer cette assistance ;

Considérant qu'il est en conséquence utile que la communauté puisse utiliser pour les parties de ses compétences pour lesquelles les besoins de proximité et de disponibilité l'exigent, les services des communes moyennant remboursement à ces dernières des sommes correspondantes ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention de mise à disposition des services qui sera signée entre Le Muretain Agglo et la commune de SAINT CLAR DE RIVIERE, sur le fondement de l'article L 5211-4-1 II du CGCT, ainsi que les annexes 1 et 2 ;

Précise que des conventions entre la commune de SAINT CLAR DE RIVIERE et Le Muretain Agglo seront conclues pour l'année 2023.

Approuve les conditions financières fixées dans les articles 5 et 6 de ce projet de convention qui prévoient le remboursement par Le Muretain Agglo à la commune de SAINT CLAR DE RIVIERE des dépenses, d'entretien du matériel et des services mis à disposition pour l'année 2023.

Précise que les crédits sont inscrits au budget communal ;

Autorise le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les conventions avec la communauté d'agglomération Le Muretain Agglo et toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Annie	SUD
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Marina	LASSERADE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

III. Demande de subvention de l'école privée J. NIEL

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'Ecole Privée Joseph Niel à Muret, reçu le 3 avril 2023, qui sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas octroyer de subventions à l'école Joseph NIEL.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Annie	SUD
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Marina	LASSERADE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

IV. Dénomination d'une nouvelle voie Lotissement « Le clos des écoliers »

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de créer une nouvelle voie chemin du Bartichoun qui desservira le lotissement « Le clos des Ecoliers » composée de 12 lots.

Il est proposé : rue des Ecoliers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
De nommer la rue desservant le « Le Clos des Ecoliers » : **rue des Ecoliers**
De transmettre aux organismes et administrations concernés cette information

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Annie	SUD
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Marina	LASSERADE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

V. Dénomination d'une nouvelle voie Route de Beaufort

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de créer une nouvelle voie route de Beaufort qui desservira la construction de 8 maisons individuelles.
Il est proposé : impasse des Glycines

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
De nommer la rue desservant les 8 maisons individuelles : impasse des Glycines
De transmettre aux organismes et administrations concernés cette information.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Annie	SUD
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Marina	LASSERADE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

VI. Demande de garantie d'emprunt – Toulouse Métropole Habitat

Monsieur le Maire présente le dossier et le projet de Toulouse Métropole Habitat.
Monsieur PAVAN précise que nous avons déjà validé ce genre de projets par le passé.
Monsieur le Maire précise l'endroit où sont situés les logements : 6 T4.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Annie	SUD
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Marina	LASSERADE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

VII. Révision du loyer du salon de coiffure

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au salon de coiffure prévoit la révision du loyer au 1er septembre de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 3ème trimestre 2022 qui s'élève à 126,13.

De 552,73 € par mois, le loyer du salon de coiffure est passé à 582,42 € pour la période du 01 septembre 2023 au 31 août 2024.

Le Conseil Municipal entérine la proposition à l'unanimité.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Annie	SUD
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Marina	LASSERADE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

VIII. Modernisation de l'éclairage et demande de subventions

Monsieur le maire indique qu'il souhaite faire réaliser des travaux de modernisation de l'éclairage à la Mairie et au groupe scolaire :

- Installation d'ampoules LED.

Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à :

- 1 347 € HT soit 1 616.40 € TTC pour le bâtiment Mairie ;
- 4 647.06 € HT soit 5 574.07 € TTC pour le bâtiment scolaire.

Afin de financer ces travaux, il suggère de solliciter le Conseil Départemental 31 et la préfecture de Haute Garonne.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Contrat de territoire 2023 sollicité (40 %) 2 397.62 € HT
Fonds Verts sollicité (20%) 1 198.82 € HT

Autofinancement	2 397.62 € HT

Montant TOTAL H.T.	5 994.06 € HT
TVA	1 198.41 €
Montant TOTAL TTC	7 192.47 € TTC

Monsieur MAHE demande si cela concerne les éclairages extérieurs de l'école.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
Approuve l'opération ci-dessus énoncée,
Sollicite l'inscription de ce projet en programmation 2023 du Contrat de Territoire pour le financement de cette opération,
Sollicite l'inscription de ce projet au titre du Fonds Verts auprès de la Préfecture
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Annie	SUD
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Marina	LASSERADE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

IX. Changement de nomenclature comptable

Monsieur le Maire présente les modifications qui seront mise en place dès Janvier 2024 concernant la norme comptable.

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024 ;

- transmet à M. le préfet de la Haute-Garonne la présente délibération pour contrôle de légalité, accompagnée de l'avis du comptable public ;

- transmet le formulaire de candidature à une bascule à la M57 au directeur régional et départemental des finances publiques, complété de la délibération et de l'avis du comptable public.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Annie	SUD
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Marina	LASSERADE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

X. Accroissement temporaire d'activité service secrétariat – renouvellement de contrat

Monsieur le Maire présente la délibération.
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un agent contractuel dans le grade de rédacteur territorial a été recruté du 01/01/2023 au 30/06/2023 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ce contrat est renouvelable dans la limite de 12 mois dans les 18 mois qui suivent le début du contrat.

Aussi, Monsieur le maire suggère de renouveler ce contrat pour une durée de 6 mois, du 01/07/2023 au 31/12/2023.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de l'agent contractuel aux conditions précédemment définies.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Annie	SUD
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Marina	LASSERADE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

XI. SMGALT- modification des statuts

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°2023/04/04 du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT), relative à la modification des articles 2 et 14 des statuts du syndicat.

Ces modifications relèvent de la procédure de l'article L5211-20 du CGCT.

Monsieur le Maire donne également lecture du projet de statuts ainsi modifié et invite l'assemblée à se prononcer.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident, à l'unanimité :
De régulariser la liste des territoires pour lesquels est membre la CC de la Gascogne Toulousaine,
D'accepter l'augmentation de périmètre d'adhésion de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain, à la commune de Fontenilles (100%), (pour les compétences B, C, D, E, H),
D'actualiser la liste des territoires « tout ou partie » de la communauté de communes du Volvestre,
De modifier les modalités de contribution des membres,
D'approuver les nouveaux statuts ci-joints modifiés en conséquence.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Annie	SUD
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Marina	LASSERADE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

XII. Acquisition de la parcelle C17

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée C 17 d'une superficie de 4 430 m² de terres agricoles non bâties.

Monsieur BARRACHIN Thierry Christophe, propriétaire de cette parcelle, consent à cette vente au prix de 2658 €.

Monsieur le Maire présente sur plan la parcelle. Il suggère de demander une subvention au Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Vouloir se porter acquéreur de la parcelle cadastrée C 17 au prix de 2658 €,
De finaliser l'acquisition de la parcelle C 17 par la signature d'un acte chez Maître VERDIER, notaire à Saint Lys (31470),
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ou en son absence délègue la signature à Madame Andrée CARDONA, 1ère adjointe,
De solliciter une subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition de cette parcelle,
D'inscrire les sommes sur le BP 2023.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Annie	SUD
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Marina	LASSERADE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

XIII. Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

Monsieur le Maire présente la délibération.

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Pour les collectivités de moins de 3500 habitants, il n'y a pas d'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipement versées ainsi que des frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Annie	SUD
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE
Jacques	RIZZO
Yannick	PUERTOLAS
Marina	LASSERADE
Jocelyn	CIMBER
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE

XIV. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de mettre un rideau devant la Mairie. Il a fait la demande de devis auprès de la SAINCLARIENNE.

Madame PUERTOLAS demande la hauteur maximum pour un mur de lotissement : 1m50 d'après Madame CAZAUX quand on est en zone ABF. Le mieux c'est de demander aux secrétaires en charge de l'Urbanisme.

Le service SMS mis en place n'est pas utilisé. Les secrétaires ont été formées. Madame CARDONA dit qu'on doit utiliser le panneau lumineux pour transmettre les infos. Les secrétaires ne doivent pas faire double travail et elle saisit une seule fois sur CITEOLE.

Madame PUERTOLAS demande comment cela se passe pour le SMA car on lui a remonté que le SMA n'était pas mis en place à Saint Clar de Rivière.

Madame PUERTOLAS demande à quelle date les lotissements peuvent être récupérés par la Mairie. Il n'y a pas forcément de règles mais pas avant 15-20 ans.

Madame LASSERADE précise que le médecin part bien au 16 juin. Il y a un remplaçant du 16 au 30 juin et ensuite il n'y a plus rien.

Monsieur le Maire est informé qu'impasse TOURASSEAU et la moitié de la Ruette : il y a des soucis avec la lumière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.